

# Compte rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2011

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 10 octobre 2011 à 20 h salle du Conseil.

**Etaient présents** : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint. Mme Marie Chaix, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Mme Françoise Gauthier, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** : Mme Gauthier pour Mme Chaix ; M. Allouard pour M. Minard ; M. Arnol pour M. Sirand.

**Secrétaire de séance** : M. Dal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2011 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de Mme Gauthier et de MM Allouard et Arnol.

## FINANCES

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- le versement d'une subvention de 300 € au collectif solidarité internationale pour participation aux frais d'organisation de la semaine de la solidarité internationale 2011
- l'instauration et la fixation à 5% du taux de la taxe d'aménagement,
- la détermination à 15 % du taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la zone correspondant aux secteurs à urbaniser du bas coteau de Poisat,
- l'instauration d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles,
- l'instauration de l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans.

Présentée par M. Ludovic Bustos, Adjoint Délégué,

- la prise en charge des frais d'un stage de base BAFA d'un montant de 547 €.

## INTERCOMMUNALITE

Présentés par M. le Maire,

- l'adhésion de la commune de Miribel-Lanchâtre à Grenoble Alpes Métropole et la modification du périmètre en découlant.

## INFORMATION

M. Minard présente le rapport annuel 2010 du SIERG sur le prix et de la qualité du service public de l'eau potable.

Puis, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- avec La Poste, d'un avenant à la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale,
- de renonciations à l'exercice du droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :
  - vente d'un bien sis à Poisat 3, rue Jean-Philippe Rameau au prix de 290 000 €
  - échange d'un bien sis à Poisat, 29, avenue Pierre Mendès France, évalué à 3000€ (place de parking)
- avec la SARL Chatron-Colliet sise 24, rue Victor Mollard 38500 Voiron, titulaire du lot 10-Peinture, d'un avenant n°2 au marché de réhabilitation du bâtiment communal sis à Poisat 2, rue Hector Berlioz,
- avec l'entreprise A2CT, sise 18, avenue des 120 Toises 38800 Le Pont de Claix, du contrat d'entretien du système intrusion des bâtiments communaux,
- avec l'entreprise Syscom-Foliateam, sise 115, rue Lavoisier 38330 Montbonnot St Martin, d'un contrat de maintenance de l'installation Siemens Hipath 3550.

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.